

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

2024D056

OBJET :

18. PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) INTERDÉPARTEMENTAL DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240328-2024D056



L'an deux mil-vingt-quatre, le vingt-huit MARS à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais a été approuvé le 27 mars 2014, dans l'objectif de diminuer les concentrations de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant, leurs niveaux étant à cette époque supérieurs aux normes sur plusieurs stations de mesures des deux départements.

Il indique que les résultats de l'évaluation, après 5 années de mise en œuvre du plan, et l'évolution du contexte en matière de pollution atmosphérique ont invité à engager la révision de ce plan pour prolonger les efforts de diminution de la pollution de fond.

Ainsi, le choix d'un périmètre unique est resserré autour des unités urbaines de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes est apparu comme opportun dans la mesure où il tient compte de l'émergence, ces dernières années, de nouveaux outils visant à améliorer la qualité de l'air et du rôle important des collectivités territoriales dans la lutte contre la pollution de l'air. Il permet de faciliter la gouvernance et de concentrer les efforts sur les territoires les plus densément peuplés.

La révision du plan s'est inscrite dans une démarche de concertation associant depuis 2 ans les collectivités ainsi que les acteurs socio-économiques et associatifs du territoire, afin d'élaborer un plan d'action partagé et approprié par l'ensemble des acteurs locaux. Le projet de plan prévoit 16 actions, couvrant l'ensemble des secteurs émetteurs de polluants, qui permettent de poursuivre l'action collective en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. En particulier, 2 de ces actions visent à améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois et à atteindre une réduction de 50 % des émissions de particules fines PM 2,5 issues de la combustion du bois à l'horizon 2030 par rapport à la référence de 2020, obligations introduites par l'article L222-6-1 du code de l'environnement (ci-après dénommé « plan bois »).

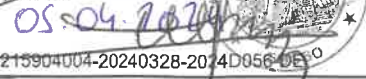
.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 059-215904004-20240328-2024D056 DE LO

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024
OBJET : 18. PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) INTERDÉPARTEMENTAL DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conformément aux articles L222-4 et R222-21 du code de l'environnement, ce projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a été présenté aux CODERST du Nord et du Pas-de-Calais les 12 et 14 décembre 2023 et a recueilli des avis favorables.

Conformément à l'article L.222-6-1 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Merville, est invité à formuler son avis sur ce dossier dans le délai réglementaire de 3 mois dès réception du courrier.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, donne un avis favorable :

- sur le Plan de Protection de l'Atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier ;
- aux mesures « plan bois » et notamment les 2 actions (BAT1 et BAT 2)

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.